

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

**DELIBERATION n°2017/64**

**L'An deux mille dix sept et le mardi 26 septembre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, LABERNADIE, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à Mme MOURTEROT  
M. VISSE donne procuration M. MARTIN  
M. COURTIE donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : M. GARROCCQ

**OBJET : FINANCES – TARIFICATION ATELIER INFORMATIQUE**

**RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président**

Le Président rappelle l'existence du programme CyberBase avec le Pays depuis 2003, conformément au règlement du Conseil général des P.A. En matière de déploiement des cyberbases et du haut-débit, et en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, il avait été décidé dans le cadre du Syndicat Mixte du PCD d'Oloron et des Vallées, de créer la cyberbase du Haut Béarn éclatée sur plusieurs sites. A cette époque, un tiers des ménages était équipé avec INTERNET et l'objectif des cyberbases était qu'en cinq ans, plus des deux tiers des ménages soient équipés. Les cyberbases étaient un équipement de proximité pour former la population.

En Vallée d'Ossau, la cyberbase d'Arudy ouvre le 23 novembre 2004 avec 7 postes et la cyberbase de Laruns démarre le 10 décembre 2004 avec 5 postes.

Investissement : 50 433,07 € TTC avec 80 % de subventions (31 493,48 €)

Fonctionnement : Animations réglées au Syndicat Mixte :

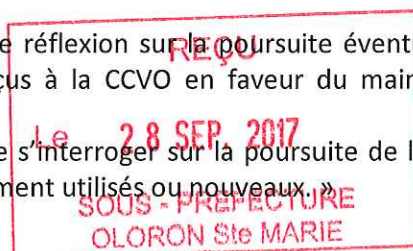
2005	2006	2007	2008	2009	2010
4262.67€	3554.03€	3553.03€	3553.03€	3762.15€	3762.15€
2011	2012	2013	2014		
1302.98€	1486.14€	1395€	1380.52€		

En 2014, les cyberbases de la Vallée d'Ossau sont encore en fonctionnement. Sur la vallée d'Ossau, l'animateur proposait deux ateliers, le mardi après-midi à Arudy et le vendredi après-midi à Laruns.

Le 12 décembre 2014, le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron a informé la CCVO que le comité syndical du Pays réuni le 5 décembre 2014, a voté contre la poursuite de la mission TIC faute de subventionnement. Les cyberbases en vallée d'Ossau sont donc fermées depuis 2015.

Le 26 février 2015, par délibération, le Président a proposé une réflexion sur la poursuite éventuelle de l'activité. Cette proposition était en réponse aux courriers reçus à la CCVO en faveur du maintien de l'activité cyberbase.

« Au regard des services proposés à la population il convient de s'interroger sur la poursuite de l'activité animation et formation à l'informatique dans les lieux précédemment utilisés ou nouveaux. »



Ainsi, après investigation, le dispositif envisagé est le suivant.

Des ateliers « Assistance utilisateur informatique », un dispositif imaginé par la CC Vallée d'Ossau afin de réduire la fracture numérique malheureusement encore présente dans la vallée. Les cibles prioritaires étant les seniors en difficulté avec l'outil informatique à l'heure où la dématérialisation est devenue obligatoire (impôts, sécurité sociale,...)

Un démarrage est envisagé dès le mois de septembre avec des séances de 2 heures sur deux sites en vallée (à définir en fonction des thématiques et des besoins). Les ateliers prendront place hors vacances scolaires sur 37 semaines par an, soit 148 Heures par an.

Ces ateliers seront confiés à un animateur expert informatique et seront payants. La CCVO mettra à la disposition de cet animateur 4 ordinateurs portables qui seront ajoutés à son parc de matériel informatique.

**CCVO : Atelier d'assistance aux utilisateurs en informatique.**

Il est proposé de fixer le tarif à **5 euros** la séance

Le rapport entendu,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

**ENTERINE** cette proposition,

TARIFICATION	Proposition
Séance informatique	5,00 €

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce s'y référant.

Le Président

Jean-Paul CASALUBON

